

» vous m'escripvez par les premières et secondes lettres, je ne puis le
 » trouver mauvais, venant de votre part, m'assurant que vous désirez,
 » faisant le service de monseigneur, vostre maistre, me faire aussy
 » plaisir. Mais je crois qu'il y a autant d'occasions, de vostre part, de se
 » plaindre de ce que nous n'avons pas esté crus, que vous estimez en
 » avoir occasion, de vostre costé. Quant à ce qui me touche, je vous
 » prie de croire que, partout où je verrai, faisant service aux estats, avoir
 » moïen de monstrier combien j'ai envie de faire cognoistre à mondit
 » seigneur que je luy suis affectionné serviteur, je serai toujours très
 » aise de le faire. Ledit sieur de Dampmartin a esté oui, aux estats, et
 » on a requis qu'il donne par escript ce qu'il a proposé; ce que j'espère
 » qu'il fera, et que messieurs les estats luy donneront responce dont il
 » aura occasion de se contenter. A tant, après m'estre affectueusement
 » recommandé à vos bonnes grâces, je prieray Dieu, monsieur, de vous
 » tenir en sa sainte et digne garde.

» En Anvers, ce 26 juin 1578.

» Vostre bien bon amy, à vous faire service,

» GUILLAUME DE NASSAU. »

§ 5.

Le duc d'Anjou à Guillaume de Nassau. 13 juillet 1578.

(Groen van Prinsterer, *Correspondance*, 1^{re} série, t. VI, p. 404.)

« Mon cousin, j'estime qu'avez souffisamment esté adverty des levées
 » que j'ay faictes en France, pour assister, secourir et ayder messieurs
 » des estats généraux de ces pays, en leur juste querelle; qui me gar-
 » dera vous en escrire aultre chose. Je vous diray seulement que, estant
 » mes forces prestes à marcher, j'ay donné charge à ung de mes plus
 » spéciaux serviteurs, que cognoissez, de les assembler en corps d'ar-
 » mée; et cependant je me suis achemyné par delà avec aucuns de mes
 » plus confidens et spéciaux serviteurs; espérant que mes susdites
 » forces me suyvront de près; de quoy je vous ay bien voulu advertir
 » incontinent, et prier me faire sçavoir de vos nouvelles, qui me seront
 » tousjours fort agréables, et surtout quand me donnerez quelque espé-
 » rance de vous veoir et conférer avec vous des moyens qu'il faudra

» doresnavant user pour réprimer l'audace et insolence insupportable de
 » l'ennemy; vous assurant, mon cousin, que si vostre commodité
 » pouvoit permettre de faire un voiage en ceste ville, me semble, sous
 » vostre prudent advis, que les affaires se pourroient beaucoup mieux et
 » plus facilement achemyner, au gré et contentement de l'un et de
 » l'autre... surtout, mon cousin, je desire que nous ayons bonne intel-
 » ligence et correspondance ensemble, afin que marchant d'un mesme
 » pied et zèle, nous ostions à l'ennemy toute l'espérance qu'il a fondée
 » sur la division qu'il tâche par tous subtils moyens et inventions de
 » faire naistre entre nous, laquelle, si ainsy estoit, ne sçaurait apporter
 » que l'entière ruine et subversion de tout ce pauvre pays, la conser-
 » vation et salut duquel dépend, après Dieu, de nostre mutuelle intelli-
 » gence, très parfaite union et vraye concorde; de quoy nous pourrions
 » amplement traiter et discourir, et plus en présence que par nulle aultre
 » voye; ce que, comme dict est, je remettrai à vostre très saige et pru-
 » dent advis, etc.

» Vostre bien bon cousin,

» FRANÇOYS. »

§ 6.

Promesse faite par le duc d'Anjou à Guillaume de Nassau. 18 août 1578.
 (Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3.277, f° 65.)

« Nous, François, fils de France, frère unique du roy, duc d'Anjou et
 » d'Alençon, en satisfaisant à la promesse faite par nostre cher et bien-
 » aimé le sieur de Bussi, premier gentilhomme de nostre chambre, à
 » monsieur le prince d'Orange, du 9 aoust dernier, promettons, avant
 » que le traité encommencé entre nous et les sieurs des estats des Pays-
 » Bas se parface et conclue, que nous n'entreprendrons aucune chose et
 » nous opposerons à ce qu'on entreprenne contre ledit sieur prince, ny
 » autres faisant profession de la religion réformée, à cause de ladite reli-
 » gion, ainsi que nous nous emploierons pour les maintenir éga-
 » lement comme ceux qui font profession de la religion catholique
 » romaine; comme aussi ledit sieur s'emploiera à ce qu'il ne soit fait
 » aucune violence par ceux de la religion réformée contre ceux qui font
 » profession de ladite religion catholique romaine; faisant promesse,